



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 AVRIL 2017 - 19h00

Délibération N°2017/033

Date de convocation : 04 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 77

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE

24 AVR. 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 avril 2017 à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de CLARY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (49 titulaires 3 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Cattillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caultery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Wallincourt-Selvigny

Alexandre BASQUIN	Jean Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Pierre Henri DUDANT	Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX
Brigitte ROLAND BEC	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Hubert CAUCHY (S)	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Guy BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Mélanie DISDIER	Liliane RICHOMME	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX	Serge WARWICK	Patrice BONIFACE
Alain GOETGHELUCK	Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Bruno MANNEL	Isabelle PIERARD	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE
Michel HENNEQUART	Laurence RIBES	Didier BLEUSE
Daniel BLAIRON	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX
Jean-Marc DOSIERE	Jean-Paul CAILLIEZ	Daniel FIEVET
Michel GOUVARD (S)		

Membre Excusé (4): Denise LESAGE, Christian PAYEN, Augustine NOIRMAIN, Jean Pierre RICHEZ

Membres Absents (7): Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Marc DUFRENNE, Annie DORLOT, Joëlle MANESSE, Joseph MODARELLI, Pascal LEVEQUE,

Membres ayant donné procuration (14): Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Jean-Pierre THIEULEUX à Alexandre BASQUIN, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Bernard POULAIN à Didier BONIFACE, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Laurent COULON à Henri QUONIOU, Jeanine TOURAINNE à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Isabelle PIERRARD, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Axelle DOERLER à Jean Paul CAILLIEZ, Chantal WAYEMBERGUE à Daniel FIEVET, Agnès BERANGER à Sandrine TRIOUX

Monsieur Stéphane JUMEAUX est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2017/033 - Objet : Commune de Villers Outréaux - Labellisation du
Projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune de Villers-Outréaux a déposé un dossier visant à la réalisation d'une maison de Santé Pluridisciplinaire sur son territoire.

Par délibération du 15 novembre 2016, le Conseil Municipal de Villers-Outréaux a sollicité de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, une labellisation de ce projet.

Cette labellisation étant destinée à confirmer le caractère structurant pour le territoire.

Dans un contexte de désertification médicale en milieu rural, Monsieur Jean-Paul CAILLIEZ-Maire souhaite obtenir le soutien de la Communauté de Communes, via une labellisation de ce projet.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de se prononcer sur ce point.

Documents annexés à la présente délibération :

Délibération 4284 du 15 novembre 2016 de la Commune de Villers-Outréaux

Note de présentation du projet de Maison de santé pluridisciplinaire

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture

Le 24 avril 2017 et de la publication

Pour expédition conforme

Caudry, le 24 avril 2017

Le 24 avril 2017

Vu,



Le Président,

Maire de CAUDRY

Vice-Président du Conseil
Départemental

Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et
d'affichage

08 novembre 2016

Nombre de conseillers

En exercice	19
Présents	18
Votants	19

Acte rendu exécutoire par sa
transmission en Sous-
Préfecture le

18 / 11 / 2016

Et de sa publication le

18 / 11 / 2016

A Villers-Outréaux, le

18 / 11 / 2016

Le présent acte administratif sera
notifié au représentant de l'Etat chargé
du contrôle de légalité.

Le présent acte administratif, qui sera
transmis au représentant de l'Etat,
peut faire l'objet dans un délai de deux
mois à compter de sa notification d'un
recours contentieux auprès du
Tribunal Administratif de Lille ou
d'un recours gracieux auprès de la
Commune, étant précisé que celle-ci
dispose alors d'un délai de deux mois
pour répondre.

Un silence gardé par la Commune
pendant deux mois vaut alors décision
implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit
expresse ou implicite, pourra elle-
même être déférée au Tribunal
Administratif dans un délai de deux
mois.

Le Maire,



Jean-Paul CAILLIEZ

Séance du mardi 15 novembre 2016

Le mardi 15 novembre 2016 à 19h, s'est réuni, en mairie, le
conseil municipal, légalement convoqué en séance publique,
sous la présidence de M. Jean-Paul CAILLIEZ, Maire

Etaient présents

CAILLIEZ Jean-Paul, CARPENTIER Daniel, CHEVALIER
Martine, COMONT Jean-François, COQUELLE Didier,
DEFLANDRE Virginie, DOERLER Axelle, FALEMPIN
Jean-Yves, Marie GAMBIEZ, Laurent GOSCIASZEK,
MASSE Fabienne, MILHEM Martine, MONCLERCQ
Gérald, MOTTIN Elisabeth, NORROY Jean-Marie,
QUEVREUX Patrice, RICHET Sylvie, ROBACHE Jacques,
SAUVET Edith

Etaient absents :

FALEMPIN Jean-Yves, procuration à Didier COQUELLE

Secrétaire de séance : Sylvie RICHET

**Objet : demande de labellisation par la Communauté de
Communes du Caudrésis et du Catésis du projet communal
de Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Monsieur le Maire expose que les études du projet de Maison de
Santé Pluridisciplinaire sont finalisées et que le recrutement d'un
architecte est en cours.

Il rappelle que l'équipement, destiné à accueillir plusieurs
médecins, infirmières, kinésithérapeutes, spécialistes... sera
implanté sur une parcelle acquise par l'EPF en cœur de
commune.

Monsieur le Maire poursuit son propos en indiquant que la
Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis est
compétente en matière de « prévention et promotion de la santé :
signature et mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé ».

Dans le cadre de notre projet communal de Maison de Santé
Pluridisciplinaire, la Communauté de Communes du Caudrésis
et du Catésis s'avère donc être un interlocuteur important,
chargée de s'assurer du rôle structurant pour le territoire, des
projets de santé.

Il est donc proposé de solliciter de la Communauté de Communes
du Caudrésis et du Catésis une labellisation de notre projet de
maison de santé.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de labellisation à la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis et à signer tous les actes se rapportant à cette demande.

Le Maire,

Jean-Paul   LIEZ

☎ : 03.27.82.02.31

✉ : mairie-de-villers-outreaux@wanadoo.fr

PROJET DE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A VILLERS OUTREAUX – NOTE DE PRESENTATION

La commune

Relevant administrativement de l'arrondissement de Cambrai et du canton du Cateau Cambrésis, la commune de Villers-Outréaux comptait 2239 habitants au recensement de population de 2010. La population est relativement stable puisque le recensement de 1999 comptait 2235 habitants. Villers-Outréaux appartient à la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis, comptant 46 communes pour un total d'environ 65 000 habitants.

Villers-Outréaux est une des communes situées les plus au sud du Cambrésis, en limite avec le département de l'Aisne. Villers-Outréaux constitue une des douze unités urbaines du Cambrésis.

Le village est distant de 19 kilomètres de Cambrai, de 16 km de Caudry ou du Cateau-Cambrésis. Il se trouve également à ½ heure en voiture de Saint-Quentin. Il est traversé par trois routes départementales : la D 76 d'orientation Nord-Sud, la RD 16, qui relie Cambrai à St Quentin, et la RD 96, venant de Vaucelles.

Villers-Outréaux s'étale sur 709 hectares. C'est un village dense, avec des équipements, services et commerces relativement importants pour une commune de cette taille. Ceci est dû à la position géographique particulière de la commune, aux « confins » du département du Nord.

Villers-Outréaux est défini dans le SCOT du Cambrésis comme étant un pôle de centralité, c'est donc une commune où doivent se développer les services, les logements et l'activité économique.

Villers-Outréaux rayonne sur de nombreuses communes environnantes tant au niveau de l'enseignement, des commerces et services qu'au niveau médical.

Le tissu économique a durant 2 siècles été exclusivement tourné vers la broderie. Le déclin de l'industrie textile a profondément fragilisé la population et a brouillé ses repères.

L'éloignement relatif des villes couplé à la fragilité et au manque de mobilité de la population rendent indispensables le maintien sur place d'une offre de soins de 1^{er} recours sur place.

Le constat d'un risque de désertification médicale à terme

La commune comptait, jusque 2014, 7 médecins généralistes, 1 dentiste, 1 cabinet de kinésithérapie, 2 cabinets d'infirmières. Une pharmacie et un opticien complétaient le paysage.

Depuis lors, un 1^{er} couple de médecins a cessé son activité. Un second couple de médecins partira également à brève échéance, vraisemblablement en 2017 voire 2018.

Sans action, la commune ne disposera plus d'aucun médecin d'ici 10 ans. Forts de ce constat, la commune et les professionnels de santé ont entrepris, dès 2012, de travailler étroitement sur ce sujet.

Fédérer les professionnels de santé...

Afin d'éviter d'arriver à un point de rupture, certains professionnels ont décidé en 2014 de se regrouper en association pluri professionnelle de santé – APPS.

Un véritable projet de santé, plutôt qu'un opportunisme ponctuel, sert donc de fondement au regroupement des professionnels.

Cette association a permis aux professionnels de santé de faire reconnaître leur projet par l'ARS ; c'est ainsi que le statut de « pôle de santé » a été accordé, par l'ARS, au projet villersois.

... pour en attirer de nouveaux

Il semble désormais acquis que la participation à une dynamique de groupe soit devenue le choix privilégié par les jeunes médecins qui ne sont plus intéressés par une « médecine de campagne à l'ancienne ».

Le socle de professionnels membres de l'APPS, et la municipalité, cherchent donc à attirer de nouveaux praticiens en proposant un travail d'équipe, dans des locaux dédiés aux soins.

La solution de recourir à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire a été retenue.

Outre les 2 médecins généralistes, les infirmières et le pharmacien à l'origine du projet, des contacts ont été noués avec un jeune kinésithérapeute originaire de la commune, une orthophoniste, une sage-femme, un diététicien, une podologue... Un jeune ostéopathe vient également de nous faire part de son désir d'ouvrir un second cabinet dans notre commune.

La 1^{ère} approche des jeunes médecins généralistes se fera, principalement, par le biais de l'accueil de médecins stagiaires ou remplaçants auprès de qui le travail au sein de la nouvelle structure devrait trouver un écho favorable.

Le rôle de la commune

La commune, soucieuse du maintien d'une offre de soins de proximité, souhaite soutenir les actions menées par les professionnels de santé.

Ce soutien se traduit par la prise en charge de l'aspect immobilier du projet.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été recruté.

S'appuyant sur le travail mené conjointement avec les professionnels de santé, un programme a été rédigé sur la base duquel le recrutement du maître d'œuvre est en passe d'être finalisé.

L'objectif est de pouvoir lancer le chantier courant 2017.

